

Commune de Corminboeuf

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 17 décembre 2019

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 83 citoyens
Majorité : 42
Scrutateurs : MM. Pablo Girona et Fabien Stauffacher

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale. Cette Assemblée sera consacrée au budget 2020.

Mme Anne-Elisabeth Nobs passe la parole à **M. Alain Lunghi**, Vice-Syndic pour accueillir les nouveaux citoyens, invités ce soir à l'Assemblée.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que conformément à l'article 12 alinéa 1 de la loi sur les communes, l'Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 6 décembre 2019 et par distribution d'un tout-ménage, le bulletin numéro 8.

Le procès-verbal du 21 mai 2019 était publié sur le site internet et une version papier à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

2 scrutateurs sont désignés par **Mme Anne-Elisabeth Nobs** : MM. Pablo Girona et Fabien Stauffacher. Elle prie les personnes présentes, qui n'auraient pas la qualité de citoyenne ou citoyen, de se faire connaître auprès d'eux. Les délibérations sont enregistrées pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil communal a décidé de retirer le point 3.1 de l'ordre du jour concernant le nouveau projet de construction de vestiaires et sanitaires dans la zone sportive et vote du crédit y relatif. En effet, selon mandat de l'Assemblée de mai 2019, une étude de faisabilité pour une halle multisports est en cours. Plusieurs sites potentiels sont étudiés et il est récemment apparu que le site à côté des vestiaires actuels est intéressant à plusieurs titres. Le Conseil souhaite, à ce stade de la démarche, garder toutes les possibilités ouvertes.

Une solution pour les vestiaires et une information seront données lors de l'Assemblée de mai 2020.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour.

Cela n'est pas le cas.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 21 mai 2019. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée. Il est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
2. Budgets 2020
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
3. Investissements
 - 3.1 Nouveau projet de construction de vestiaires et sanitaires dans la zone sportive et vote du crédit y relatif
 - 3.2 Aménagement de la TransAgglo – secteur Avry - Gare de Villars-sur-Glâne. Mesure 3M.06.02 du Plan d'agglomération 3ème génération (PA3) TransAgglo et vote du crédit y relatif
4. Election d'un membre au Conseil de l'Agglomération
5. Election d'un membre de la commission financière
6. Fusion du Grand-Fribourg : information
7. Divers

Aucune remarque n'est formulée par rapport à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du 21 mai 2019.

M. Alain Bart remarque une erreur en page 11 dans l'intervention de M. Jean-Philippe Doutaz (*au lieu de « taxes » : « cases »*) : « M. Jean-Philippe Doutaz relève que le Conseil communal souhaite implanter des zones 30 km/h sans mesure de ralentissement du trafic. La crainte de nombreux citoyens est que si le V85 (*85% des véhicules contrôlés doivent respecter la limitation dans la zone définie*) n'est pas atteint, le marquage de places de stationnement, qui interdira le parcage hors **CASES**, soit décidé par le Conseil communal. ». Ceci sera corrigé dans le procès-verbal du 21 mai 2019.

M. Jean-Marc Angéloz demande de retranscrire complètement son intervention dans le procès-verbal du 21.05.2019 : « *Notre caisse communale a les moyens de prendre en charge la hausse des coûts des conduites, canalisations et stations d'épuration, au lieu d'augmenter les taxes et d'en introduire de nouvelles qui vont pénaliser les familles aux bas et moyens revenus. En effet, pour les familles de deux enfants, les nouvelles taxes vont prélever, en 20 ans, 6'000 francs de plus aux modestes revenus de 70'000 francs et vont au contraire accorder une baisse de 12'000 francs aux hauts revenus de 300'000 francs.* »

Aucune autre remarque n'est formulée sur le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du 21 mai 2019.

Le procès-verbal du 21 mai 2019 est accepté à la majorité.

2. Budget 2020

2.1 Budget de fonctionnement

Pour le budget 2020, la parole est passée à **M. Christian Vorlet**, Conseiller communal, en charge du dicastère des finances.

Le Conseil communal présente un budget 2020 équilibré, avec perte prévisible de CHF 103'465, soit 0,75% des produits. Les comptes présentent un total de recettes de CHF 13'788'548, un total de charges de CHF 13'892'013. Le volume total du budget a varié d'environ 6,74 % par rapport à 2019, soit environ CHF 875'000. L'augmentation du nombre d'habitants implique des charges et des produits plus importants.

L'évolution des charges nettes par chapitre, ainsi que la proportion des charges liées sont ensuite commentées.

M. Jean-Philippe Doutaz demande une précision par rapport à l'augmentation des charges pour la police.

M. Christian Vorlet indique qu'il s'agit des frais pour la police intercommunale (Acopol).

M. Claude Vaucher demande pourquoi les amortissements et intérêts augmentent alors que les taux sont actuellement bas.

M. Christian Vorlet répond qu'il a usé d'un raccourci en englobant les amortissements et les intérêts, il s'agit principalement d'amortissements.

M. Claude Vaucher ne comprend pas pourquoi la commune fait partie de la Cité de l'Energie et demande ce que ce label apporte à la commune.

M. Christian Vorlet répond que le Conseil communal est en cours de réflexion à ce sujet mais n'a encore pris aucune décision. Cette question sera traitée dans le courant 2020.

Mme Chantal Angéloz complète en indiquant que ce qui est ressorti de la soirée développement durable du 13 novembre est en cours d'analyse. La question de la recertification est à l'étude auprès du Conseil.

Mme Anne-Elisabeth Nobs précise que le montant de CHF 40'000 sur le compte intitulé « Cité de l'énergie » sera attribué à des mesures pour le développement durable. Il n'est pas certain que le Conseil décide de conserver le label Cité de l'Energie.

2.2 Budget des investissements

M. Christian Vorlet rappelle que les investissements prophylactiques sont abandonnés par souci de clarté. Seuls figurent les investissements déjà votés et l'investissement prévu pour ce soir.

En ce qui concerne la demande de crédit pour les vestiaires, comme le bulletin était déjà publié il est laissé dans la présentation même si le Conseil ne va pas faire construire les vestiaires pour l'instant, n'ayant pas l'autorisation de crédit de l'Assemblée.

Préavis de la commission financière pour le budget de fonctionnement 2020

M. Louis-Philippe Cardis, membre de la commission financière, fait part du préavis de la Commission financière de Corminboeuf qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2020 présentant un déficit de CHF 103'465.00.

Il n'y a pas de question.

Le budget 2020 de fonctionnement est **approuvé à l'unanimité**.

Préavis de la commission financière pour le budget d'investissements 2020

M. Louis-Philippe Cardis fait part du préavis de la Commission financière de Corminboeuf qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget d'investissements 2020.

Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie M. Louis-Philippe Cardis et demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. Jean-Philippe Doutaz remarque que le budget 2020 des investissements inclut CHF 320 000 francs déjà votés pour les vestiaires du foot en mai 2019. Ce n'est donc pas 690 000 francs mais la différence à savoir 370 000 francs qui devraient être pris en compte pour le budget des investissements.

M. Christian Vorlet explique que le Conseil a décidé d'annuler les CHF 320'000 qui concernaient le projet accepté en Assemblée de mai 2019. Si le projet avait été accepté ce soir, seul le montant de CHF 690'000 aurait figuré dans le budget des investissements.

La parole n'est plus demandée.

Le budget 2020 d'investissement est **approuvé à la majorité (2 abstentions, 1 refus)**.

M. Claude Vaucher a une demande au niveau de la procédure, à savoir si l'ordre des votes - d'abord le budget d'investissement puis l'investissement en soi - est correct.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le préavis de la commission financière concerne tout le budget d'investissement 2020. L'objet de la TransAgglo fera l'objet d'un vote séparé.

3. Investissement

3.1 Nouveau projet de construction de vestiaires et sanitaires dans la zone sportive et vote du crédit y relatif

M. Alain Lunghi explique la logique qui a mené le Conseil communal à renoncer à présenter le projet de vestiaires. Il rappelle qu'une étude de faisabilité est en cours, cette étude a été approuvée par l'Assemblée de mai 2019. Le mandat est d'étudier les possibilités sous l'angle de l'aménagement du territoire, de commencer les réflexions sur la rénovation de l'actuelle salle de gym, d'étudier les besoins et d'effectuer une ébauche des coûts. La zone sportive se situe parmi les sites intéressants. Il est logique

de ne pas faire voter les vestiaires ce soir. **M. Alain Lunghi** indique qu'à brève échéance, pour mai 2020, une solution pour les vestiaires sera présentée à l'Assemblée.

3.2 Aménagement de la TransAgglo – secteur Avry - Gare de Villars-sur-Glâne.

Mesure 3M.06.02 du Plan d'agglomération 3ème génération (PA3) TransAgglo et vote du crédit y relatif

M. Dario Viel présente le projet de l'aménagement de la TransAgglo.

Préavis de la commission financière pour l'investissement de la TransAgglo

M. Louis-Philippe Cardis fait part du préavis de la Commission financière de Corminboeuf qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement de CHF 2'250'000 qui sera financé par un emprunt à court terme.

M. Jonathan Collaud indique que ce tronçon est très utile pour les gens qui viennent de Villars-sur-Glâne à Matran et demande ce qui va être mis en place pour que les habitants de Corminboeuf puissent le rejoindre de manière sécurisée.

M. Dario Viel indique que la TransAgglo est la colonne vertébrale du réseau qui est prévu pour la mobilité douce. Dans le PA4 (Plan d'Agglomération 4), il est prévu d'alimenter cette TransAgglo avec des branches qui arrivent perpendiculairement.

M. Georges Guex demande ce qui est déjà construit pour la TransAgglo ? Il demande également à combien revient le tout, de Guin à Avry-sur-Matran ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le coût total n'est pas encore connu.

Le tronçon construit à Fribourg a coûté CHF 1'000'000 pour le Sentier du Nord et le Sentier des casernes. Un montant de CHF 3'000'000 a été voté à Guin pour le tronçon Töggelilochbrück, un pont permettant de rejoindre la gare. Le passage du pont de Grandfey est à l'étude et le coût n'est pas encore connu.

Le coût du tronçon de Villars-sur-Glâne vers Avry, soumis au vote de l'Assemblée ce soir, est de CHF 9'000'000. La clé de répartition choisie pour le financement est de diviser par 4 ; le montant à charge de Corminboeuf est donc de CHF 2'250'000. Lorsque l'ouvrage sera construit, la commune de Corminboeuf sera remboursée par l'Agglo. Pour information, la commune finance 3/80 du budget de l'Agglo.

M. Charly Bérard demande si la commune pourrait goudronner le chemin qui va de la route du Bugnon vers la gare de Matran. Il souhaiterait également élargir la route qui monte du village suisse jusqu'au carrefour du Bugnon car il estime qu'elle est dangereuse.

M. Dario Viel répond que le chemin du rond-point vers la gare de Matran fait partie du domaine public communal. Le Conseil communal va étudier la question.

L'élargissement de la route de Matran, secteur Village suisse, est une route cantonale dont la planification et l'aménagement ne relèvent pas du pouvoir décisionnel de la commune. Ce tronçon de route a été récemment assaini par le canton et goudronné à neuf et il ne semble pas possible de pouvoir la modifier à court terme.

Mme Anne-Elisabeth Nobs précise que sur cette route il y a une mesure de l'Agglo prévoyant la mise en place d'une bande cyclable, voire d'une piste cyclable.

M. Jean-Claude Spicher insiste sur le fait que le rond-point de la route du Bugnon est très dangereux pour les cyclistes. Le secteur de la sortie de Corminboeuf pose question avec l'arrêt de la bande cyclable à la hauteur de la route du Joran. Bien que ce ne soit pas dans les attributions du Conseil communal, il souhaite que celui-ci agisse au sein de l'Agglo pour qu'un marquage, au minimum, soit effectué.

M. Dario Viel indique que l'ordonnance sur la circulation routière prescrit, au sujet du marquage, que lorsque la limitation est supérieure à 80 km/h, elle ne peut pas être faite car cela présuppose la suppression de la ligne médiane. Le marquage n'est donc pas réalisable dans ces conditions au-delà de la route du Joran.

Il indique également que Corminboeuf a 3 délégués dans une assemblée qui compte 58 membres.

M. Christian Lottaz indique que Matran a interdit de monter depuis la gare, par contre Corminboeuf n'interdit pas de descendre vers Matran. Il propose d'installer un panneau « interdiction de circuler », à part les véhicules agricoles.

M. Dario Viel indique qu'il s'agit d'une route communale ouverte à la circulation routière. La commune n'a pas reçu de demande de déclassement de cette route communale. Il est pris note de la remarque.

M. Claude Mindel demande s'il a bien compris que ce projet ne coûterait que les intérêts à la commune. M. Mindel demande qui prend en charge l'éventuel dépassement, est-ce l'Agglo ou la commune ?

M. Dario Viel indique que les CHF 9'000'000 prévoient une certaine réserve. Le tronçon est au stade du projet. À l'heure actuelle, il n'y a pas de raison de douter que le budget ne puisse pas être tenu. S'il y avait un dépassement, l'Agglo donnerait une garantie pour les CHF 9'000'000 mais pas davantage. S'il y avait un dépassement, le risque serait à assumer par les communes sites.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que pour le taux de 2 %, le message a été conjointement préparé par les 4 communes. Il est tout à fait vrai que les taux actuels sont très proches de 0.

M. Albert Joye demande comment et avec quels matériaux ce chemin de mobilité douce sera construit ? Il demande également, en cas de dépassement, quelle sera la clé de répartition entre les communes ?

M. Dario Viel indique que c'est prévu en dur avec revêtement bitume (de la même manière que le long de la voie CFF à Fribourg). La question a été pour l'heure mise de côté car le risque de dépassement est faible.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée communale **approuve** l'investissement pour l'aménagement de la TransAgglo – secteur Avry - Gare de Villars-sur-Glâne. Mesure 3M.06.02 du Plan d'agglomération 3ème génération (PA3) TransAgglo **par 74 voix (oui), contre 1 voix (non) et 8 abstentions.**

4. Election d'un membre au Conseil de l'Agglomération

La démission de Dominique Rhême du Conseil communal a également entraîné sa démission du Conseil d'Agglomération. L'Assemblée doit donc élire un nouveau membre pour ce Conseil.

Le Conseil communal propose la candidature de Madame Chantal Angéloz. Par le passé, elle a déjà siégé au Conseil d'Agglomération et en connaît donc les rouages. Ayant pris depuis peu sa retraite professionnelle, elle dispose à présent d'un peu plus de temps à consacrer à cette tâche.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Mme Chantal Angéloz est élue par acclamation.

5. Election d'un membre de la commission financière

Conséquence en cascade du départ de Dominique Rhême, l'élection d'Amélie Collaud le 10 novembre dernier pour le remplacer au Conseil communal a entraîné sa démission de fait de la commission financière. L'Assemblée doit donc élire un nouveau membre pour la commission financière.

M. Daniel Angéloz, président du parti socialiste de Corminboeuf, présente la candidature de M. Thomas Gentil.

Il n'y a pas d'autre candidat.

M. Thomas Gentil est élu par acclamation.

6. Fusion du Grand-Fribourg : information

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle que la commune est engagée dans ce processus, et indique que les travaux vont bon train. Le groupe de travail communication se prépare pour les échéances de 2020. Les représentants de l'assemblée constitutive sont à disposition pour répondre à toutes les questions.

Mme Anne-Elisabeth Nobs présente le calendrier :

- 29.01.2020 : l'assemblée constitutive finalise le concept
- Printemps 2020 : présentation dans les communes (18.03.2020 pour Corminboeuf)
- 17.05.2020 : vote consultatif
- Mi-juin 2020 : délai pour demandes de modification du périmètre de fusion
- Automne 2020 : l'assemblée valide la convention de fusion
- 07.03.2021 : vote populaire.

M. Christian Vorlet présente les ambitions du groupe finances de l'assemblée constitutive en 3 axes :

- Création d'emplois
- Mobilité performante
- Fiscalité attractive.

M. Jean-Claude Spicher trouve formidable les idées pour les transports publics mais estime que ce n'est pas suffisant. Il souhaiterait la gratuité des transports publics pour tous les usagers, sachant que les transports publics sont subventionnés à 80% ou plus.

M. Christian Vorlet indique qu'il s'agit d'une vision qui va trop loin. Ambitieux et raisonnable sont les choix du groupe finances. Ce souhait impliquerait une fourchette de taux d'impôts différente.

7. Divers

Changement d'horaires TPF

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que « *dimanche dernier, le nouvel horaire des transports publics est entré en vigueur. Il a entraîné de nombreux changements, avec énormément d'améliorations, en particulier de cadence, mais également quelques désagréments.*

Dans ce dossier aussi, les conséquences en cascade sont nombreuses. Plusieurs décisions du canton ont eu un impact important sur notre commune.

Une des conditions imposées par la confédération pour la mise en service de la nouvelle gare de Givisiez était que les lignes de bus puissent assurer les correspondances au quart d'heure avec les trains. Or, l'ancienne ligne 8 ne passait pas par cette gare, et les différents itinéraires étudiés ne convenaient pas. Les différents partenaires ont donc proposé de faire circuler tous les bus de la ligne 8 par la route Jo Siffert. Tant le conseil communal de Givisiez que le nôtre s'y sont opposés, et après de nombreuses séances, un compromis a été mis en place, avec un bus sur deux passant par la route de Givisiez et l'autre par la route Jo Siffert, ce dernier allant jusqu'à la gare de Givisiez puis continuant vers Fribourg. En contrepartie, la cadence est fortement augmentée puisqu'en semaine, nous disposons d'un bus toutes les 15 minutes alors que jusqu'ici cette cadence n'existait qu'aux heures de pointe.

Le week-end, la cadence passe à 30 minutes, alors qu'elle était à l'heure auparavant. Mais l'exigence fédérale de liaison avec la gare de Givisiez impose uniquement la variante passant par la route Jo Siffert, et là, pas moyen de négocier ! Ainsi, malheureusement, les habitants du quartier bordant la route de Givisiez n'ont plus un bus accessible aussi près qu'avant, et ont un plus long chemin à faire pour rejoindre un arrêt de bus, soit à la route Jo Siffert, soit à la boulangerie ou au sommet de la route de Belfaux.

La deuxième décision du canton concerne plus directement Chésopelloz. En effet, pour desservir enfin en transports publics la commune de La Sonnaz et ses 1'200 habitants, une nouvelle ligne a été créée, reliant le village de La Corbaz à Chésopelloz en passant par les deux gares de Belfaux. 8 paires de courses circuleront sur cette ligne en semaine, mais aucune le week-end. Le Conseil communal déplore cet état de fait et a pris des mesures pour améliorer la situation. En semaine, un bus spécial est mis en place pour permettre entre autres aux écoliers de rentrer à la maison à midi. Le week-end, 4 fois par jour, le bus Agglo 8 fera le détour par Chésopelloz. C'est moins qu'actuellement le samedi, mais plus que le dimanche. Nous avons commandé ces services spéciaux pour une année pour commencer. Selon la fréquentation de la nouvelle ligne Chésopelloz-La Sonnaz, des courses supplémentaires seront introduites et nous chercherons avec les différents partenaires les meilleures solutions concernant l'horaire. Le Conseil communal suit attentivement ce dossier. »

M. Gérard Chenaux remercie la commune d'avoir pris en charge les courses dans la période de midi pour les périodes scolaires. M. Chenaux a constaté que les bus qui arrivent de la Corbaz repartent directement vers Fribourg à vide. Ne serait-il pas possible que ce bus emmène les passagers de Chésopelloz jusqu'à Corminboeuf ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la commune a fait une demande dans ce sens. Elle précise que si le bus va à vide au garage, son trajet est pris en charge par l'ensemble des courses TPF du canton. S'il emmène des passagers, la course est facturée à la commune. Ce sont les règles des transports publics. L'effort ciblé est fait pour les jeunes puissent rentrer à midi manger. La solution en cours n'est pas idéale. Mme Anne-Elisabeth Nobs assure que le Conseil communal est attentif et souhaite améliorer les choses.

M. Claude Mindel pense que pour rendre la nouvelle ligne attractive, elle devrait continuer depuis Belfaux en passant par Corminboeuf vers Avry-Centre.

M. Alain Bart indique qu'avant le changement d'horaire, il fallait 12 minutes pour prendre le train pour Lausanne, maintenant il en faut 40. La correspondance est pour lui plus importante que la cadence.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la correspondance vers Berne a été privilégiée plutôt que vers Lausanne.

Mme Marie-Thérèse Simonet signale que s'il n'y a plus de Denner à Corminboeuf, la ligne vers la Sonnaz pourrait être intéressante pour relier Corminboeuf à Belfaux pour y faire ses courses.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique qu'une solution pour le remplacement du Denner est en passe d'être trouvée.

Prix du mérite sportif fribourgeois – Mme Méline Pierret

Mme Isabelle Bussey présente Mme Méline Pierret, en lice pour le prix du mérite sportif fribourgeois.

Développement durable

M. Jean-Marc Angéloz indique :

« Le 13 novembre, j'ai participé avec beaucoup d'intérêt et de plaisir à l'atelier participatif organisé dans notre commune de Corminboeuf, intitulé « Aidez-nous à construire une commune durable » qui a connu un beau succès, réunissant plus d'une quarantaine de personnes qui se sont montrées très actives en émettant des dizaines d'idées. L'animateur de la soirée, l'entreprise Projets21, a établi une synthèse des discussions où il relève qu'après la mobilité douce, c'est le thème des déchets qui est le plus récurrent. Il préconise la « mise en place d'un centre d'échange » à la déchetterie, qui permettrait, écrit-il, de renforcer le lien social et d'avoir une commune solidaire. Il relève, parmi les idées proposées, la création d'une plateforme pour l'échange de matériel et le partage de compétences et connaissances. Cette idée des citoyennes et citoyens rejoint celle de l'Etat de Fribourg qui, depuis plusieurs années, recommande aux communes de créer des lieux d'échanges pour objets usagés.

Je suggère de faire un pas de plus en proposant la création, dans une déchetterie agrandie, d'un Centre communal de développement durable qui engloberait, en plus du lieu de récupération et d'échange d'objets et de services, un lieu d'information et d'animation concernant ces questions.

Et comme il y a des buvettes dans les clubs sportifs, pourquoi ne pas en créer une au sein de ce Centre qui pourrait être promis à un bel avenir ? Pourquoi Corminboeuf ne deviendrait-elle pas une commune exemplaire dans le développement durable ?

La Commission de l'environnement et le Conseil communal ont annoncé qu'ils vont travailler les idées issues de l'atelier participatif. Si je me permets de lancer maintenant déjà une idée qui va dans le prolongement de cet atelier, c'est qu'il y a une sorte d'urgence en prévision d'une éventuelle fusion de la commune au sein du Grand Fribourg, fusion souhaitée par le Conseil communal et dont la décision sera prise par un vote en 2021. Il importe en effet que le budget d'un éventuel centre de développement durable à Corminboeuf soit annoncé suffisamment tôt pour être englobé à temps dans le budget du Grand Fribourg fusionné. Il est important, à mes

yeux, de s'y prendre dès maintenant si l'on veut prendre le temps de développer un tel projet dans un esprit participatif.

En conclusion, et c'est ma question, je demande au Conseil communal s'il disposé à examiner l'idée d'un centre de développement durable et, le cas échéant, à présenter un budget avant la votation sur la fusion ? Je vous remercie d'avance de votre attention. »

Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie M. Jean-Marc Angéloz pour son intervention et indique que le Conseil communal prend note de sa demande.

Bilan

M. Alain Bart rappelle que le bilan devait être publié dans le bulletin et ce n'est pas le cas.

M. Christian Vorlet indique que le bilan sera publié avec les comptes, dans le bulletin relatif à l'Assemblée de printemps. Il est à disposition si nécessaire.

Factures d'eau 2019

M. Jean-Marc Kuhn demande si le fait de ne pas avoir reçu la facture d'eau est un retard ou un cadeau.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la facture parviendra aux propriétaires tout prochainement.

Remerciements à M. Dominique Rhême

Mme Anne-Elisabeth Nobs tient à remercier M. Dominique Rhême : « Pour terminer cette Assemblée, il me reste à remercier particulièrement Monsieur Dominique Rhême qui a été un membre apprécié du Conseil communal depuis 2005. Il a donné de très nombreuses années à la collectivité, ayant passé une législature au Grand Conseil, plusieurs années au Conseil d'Agglomération et dans de nombreuses associations, je pense au Tremplin, à l'université populaire et tant d'autres. Un tel engagement ne va pas de soi. Avec son départ, le Conseil perd une part de sa mémoire. Nous avons eu l'occasion de le remercier au sein du Conseil mais je propose à l'Assemblée de l'applaudir en guise de reconnaissance.

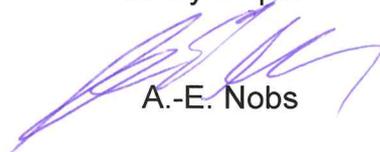
Encore merci Dominique et tous nos vœux pour une heureuse retraite. »

Remerciements

Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie le personnel communal, le corps des sapeurs-pompiers, le corps enseignant pour leur engagement et leur travail. Elle remercie également le Conseil communal pour le travail effectué et l'esprit collégial. Elle remercie les citoyens pour leur présence.

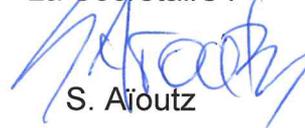
L'Assemblée est levée à 21h30 par Mme **Anne-Elisabeth Nobs**, qui présente ses meilleurs vœux de fin d'année et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La Syndique :


A.-E. Nobs



La Secrétaire :


S. Aïoutz